

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 24 juin 2013
Séance du 17 juin 2013

12 Relations Internationales - 3^{èmes} rencontres internationales de la jeunesse à Marl (Allemagne)

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON

M. MONTES

Mme BASMAISON

M. BOUADDI

M. GRIMBERT

Mme DINGIVAL

Mme BOUKHELIF

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39

39

37

- Rapport de présentation :

Madame Meral JAJAN maire-adjointe, expose :

La troisième édition des Rencontres Internationales de la Jeunesse est organisée par la ville de Marl, en Allemagne, du 14 au 21 août 2013.

Toutes les villes partenaires de la coopération décentralisée de Palestine, du Maroc et du Sénégal ont été invitées et seront présentes.

La Ville de Marl prendra en charge l'accueil des délégations (hébergement, restauration, déplacements sur site...).

La ville de Creil assurera l'accompagnement et le déplacement de huit jeunes creillois

Elle prendra en charge les billets d'avion des délégations Palestiniennes et Sénégalaises, de leur pays d'origine à Paris et le transport de Creil à Marl.

Le Ministère de la Famille, des Enfants, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports en Rhénanie-du-Nord-Westphalie a accordé une subvention à la ville de Marl et financera les Rencontres Internationales de la

maintenant !

Jeunesse dans le cadre du « Plan de Subvention pour la Jeunesse et les Enfants ».

Dans le cadre de cette subvention la ville de Marl reversera à la ville de Creil la somme de 185 € par participant français, 635 € par participant palestinien et 620 € par participant sénégalais.

Le montant prévisionnel de ces dépenses ne dépassera pas la somme de 10 600 €.

Il vous est demandé :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec la ville de Marl pour percevoir le soutien financier accordé par le Ministère de la Famille, des Enfants, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports en Rhénanie-du-Nord-Westphalie
- d'autoriser Monsieur le Maire de Creil ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs à ces rencontres.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits ouverts au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 juin 2013,

Considérant que les troisièmes rencontres de la jeunesse auront lieu à Marl du 14 au 21 août 2013,

Entendu le rapport de présentation.

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec la ville de Marl pour percevoir le soutien financier accordé par le Ministère de la Famille, des Enfants, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports en Rhénanie-du-Nord-Westphalie

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs à cette troisième édition des rencontres internationales de la jeunesse.

Article 3 : d'imputer les dépenses et les recettes sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, compte 6532/04/RI et 7478/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 02 JUL. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 2/07/13

et publication ou notification le 2/07/13

CREIL, le 2/07/13

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Kaluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



2/2